

**DECLARATION DU SE-UNSA à la CAPA certifiés hors-classe du 11 Mai 2017**

Cette année, nous entamons sans regret notre dernière campagne de promotion à la hors-classe au mérite. Largement critiquable, elle était source de profondes inégalités, en termes de rémunération notamment, entre les différents membres du corps enseignant.

Ainsi, en 2017, dans l'académie de Poitiers, 232 professeurs seront promus à la hors-classe sur. 64 collègues au 10ème échelon sont promus à la Hors classe soit un peu plus de 27.5 % promus. Nous remarquons que 3 collègues au 11ème échelon n’obtiennent pas la Hors Classe avec entre 33 ans et 20 ans de service.

Dans l'avenir, avec la mise en place du PPCR, les enseignants pourront prétendre à une meilleure lisibilité de leur déroulement de carrière et être traités de façon plus égalitaire avec l'accès à la hors-classe pour tous dans des délais acceptables.

Les visites du corps des inspecteurs s'inscriront dans une logique d'accompagnement des personnels.

Pourtant, le SE-UNSA s'interroge encore et demande des précisions concernant les modalités liées à la mise en place du PPCR avec la parution du décret du 7 mai 2017 :

* Quels seront les critères qui justifieront le passage anticipé à la hors-classe ?
* Le nombre limité de critères justifiant l'accès à la classe exceptionnelle conduira-t-il à de nouvelles inégalités en fin de carrière ?

Pour l'avenir, le SE-UNSA demande que le classement des promouvables repose sur des critères lisibles de tous, permettant à chacun d'estimer le moment de sa promotion.

De plus, ces avancées ne doivent pas se limiter à la simple rémunération, elles doivent permettent une revalorisation du métier d'enseignant !

Nous remercions pour leur disponibilité et leur efficacité les personnels administratifs du rectorat.

Isabelle Soullard

Nicolas Lecrosnier

Commissaires paritaires pour le SE-UNSA